



Décembre 2024

Cette lettre vous informe de l'avancement du projet éolien étudié sur votre commune par notre société, VALOREM. Nous y présentons notre méthodologie pour échanger sur les objectifs du projet et le construire avec le territoire, ainsi qu'un point sur les études environnementales.
En cette fin d'année, les équipes VALOREM vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2025 !



MEILLEURS VŒUX

LA CONCERTATION AU CŒUR DE LA MÉTHODOLOGIE DE VALOREM

VALOREM met un point d'honneur à engager en amont de ses projets **un dialogue territorial ainsi qu'une démarche de concertation**. L'objectif est de **préparer les décisions** à prendre tout au long du projet avec les personnes qui se sentent concernées et qui souhaitent s'impliquer dans la vie de leur territoire.

Dans le cadre du projet à l'étude sur votre commune, VALOREM a créé un COmité de PIlotage (COPIl) composé de **représentants du territoire** (élus, riverains du projet, propriétaires et exploitants agricoles, etc.). Cette instance nous est utile dans la **compréhension des enjeux territoriaux**, afin de les intégrer dans la définition du projet. Les réunions du COPIl sont au nombre de 4, positionnées suivant l'évolution des études de faisabilité, à une fréquence de 3 à 4 mois.

Premier comité de pilotage le 7 octobre 2024, en mairie de Mazinghien

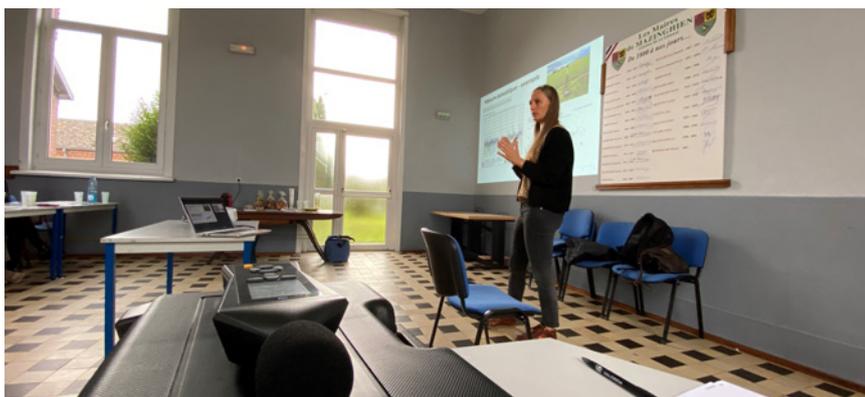
Cette réunion a permis de présenter les **études acoustiques et de potentiel éolien**.

VALOREM a aussi abordé différents sujets qui auront une incidence sur les caractéristiques du projet :

- les **spécificités du milieu naturel**, identifiées suite aux états initiaux sur l'environnement,
- la proximité du radar d'Avesnes-sur-Helpe, pour laquelle une demande de servitude a été envoyée à **Météo France**,
- les altitudes de guidage avec les aéroports de Lille et de Valenciennes, pour lesquelles des demandes de servitude ont été adressées à **l'Aviation Civile**,
- le contexte de pression forte opérée sur le **foncier agricole régional**.

L'intégralité du compte-rendu est disponible sur le site internet du projet :

www.parc-eolien-mazinghien.fr/





VOTRE ACTION POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Vous avez été nombreux à participer au **financement citoyen** proposé en avril 2024 pour contribuer au financement des études techniques et environnementales du projet.

Sur MONPARCVALOREM.COM, cette levée de fonds a réuni plus de 150 personnes qui ont épargné 200 000 € au total, prêtés à hauteur de 67% par des personnes habitant les Hauts-de-France.

Ce succès montre **votre engagement** pour ce projet tourné vers l'**avenir énergétique** de votre région mais aussi de notre pays. Nous tenons à **vous en remercier** vivement.



L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ, L'ÉTAPE CLÉ POUR UN PROJET ADAPTÉ À VOTRE TERRITOIRE

Depuis début 2024, une étude de faisabilité analyse très précisément les **spécificités de votre territoire** au travers de différentes thématiques. Elle est réalisée par une équipe composée d'**experts indépendants** (naturalistes, paysagistes, acousticiens, géomètres, géobiologues...). En prenant en compte les enjeux ainsi identifiés, VALOREM définira les **caractéristiques du projet** (nombre, type et emplacement des éoliennes...).

Au regard des enjeux environnementaux mis en exergue par le **Parc Naturel Régional de l'Avesnois**, dans lequel s'inscrit la commune de Mazinghien, l'étude de la biodiversité lancée avec Somme Nature Groupe en mars 2024 sera complétée dès novembre 2024 par la prestation d'un second expert indépendant, AUDDICE.

Dans ce contexte, le dépôt de la **Demande d'Autorisation Environnementale** prévu initialement en juin 2025 est décalé à **début 2026**.

Ces dates sont données à titre indicatif, sous réserve des délais et contraintes administratives.

Pré faisabilité	Faisabilité	Autorisations	Construction	Exploitation
2022-2023 Premières études : vent, raccordement électrique, environnement, réglementation Présentation au conseil municipal, échanges avec les services de l'État	2024-2025 Études : vent // milieu humain (acoustique, paysage) // milieu naturel (oiseaux, chauves-souris, faune, flore...) Échange avec les élus et les services de l'État	2025-2026 (18 à 30 mois) Demande d'autorisation administrative Enquête publique et avis des communes alentours Arrêté d'Autorisation Environnementale délivré par le Préfet	2027-2028 (12 à 24 mois) Obtention d'un tarif d'achat, financement du projet Terrassement, fondations, raccordement électrique, montage des éoliennes... Tests de mise en service	Pendant 20 ans minimum Suivi d'exploitation et maintenance du parc Et après ? Démontage du parc et remise en état du site ou changement des éoliennes



VALOREM est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. N'hésitez pas à nous contacter !

Votre contact VALOREM

Audrey GOMES, cheffe de projets
 25 Rue Vanmarcke 80000 Amiens
 06 21 61 64 66
audrey.gomes@valorem-energie.com
www.valorem-energie.com



VALOREM

Lettre d'information / Décembre 2024
 Commune de Mazinghien
 Directeur de la publication et impressions :
 VALOREM